



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe



Je ne dispose d'aucun document prouvant la résidence permanente ou le droit d'entrée ou séjour permanent, mais je réside au Royaume-Uni depuis plus de 5 ans. De quoi ai-je besoin pour présenter une demande dans le cadre du dispositif EU Settlement Scheme?

Si vous êtes ressortissant de l'EEE et résidez au Royaume-Uni depuis au moins 5 années consécutives et souhaitez rester au Royaume-Uni après décembre 2020, vous devez demander le statut de résident permanent dans le cadre du dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s.

Quels sont les critères pour postuler ?

Outre les critères généraux relatifs aux antécédents criminels et à l'absence d'événement (voir notre note d'information sur [Qui peut postuler dans le cadre du Dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?]), vous devrez remplir les critères suivants:

- Vous avez résidé au Royaume-Uni pendant au moins 5 années consécutives. Votre résidence doit uniquement être continue (par opposition à une visite continue et légale, comme l'exigent les règlements de l'EEE en matière de résidence permanente). Vous devrez donc uniquement démontrer que vous n'avez pas quitté le Royaume-Uni pendant plus de 6 mois au cours de votre séjour de 5 ans, mais ne serez pas tenu de fournir la preuve de votre activité au cours de cette période de 5 ans. La résidence dérivée / droit de résidence de Zambrano (règle 16 du règlement de 2016) s'applique pour l'établissement de la résidence continue pendant 5 ans;
- Vous n'avez pas quitté le Royaume-Uni depuis plus de 6 mois au cours d'une période de 12 mois (sauf une absence unique pour une raison importante, telle que grossesse, accouchement, maladie grave, études, affectation à l'étranger ou service militaire obligatoire); et
- Vous n'avez purgé aucune peine d'emprisonnement (de quelque durée que ce soit). Si vous avez purgé d'une peine d'emprisonnement, la période de 5 ans recommencerait à partir de la fin de la peine de prison.

Quelles preuves dois-je fournir ?

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Participatory Status



Member of
advice UK
The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

Comme pour toute autre demande dans le cadre du dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s, vous devrez fournir une preuve d'identité (passeport ou carte d'identité).

Le Home Office effectuera des contrôles automatisés avec le HMRC et le DWP (en fonction de votre adresse et de votre numéro d'assurance sociale, si vous en avez un) qui peuvent fournir toutes les preuves nécessaires que vous avez résidé au Royaume-Uni pendant 5 années consécutives.

Si ces chèques ne fournissent pas suffisamment de preuves (par exemple, parce que vous n'êtes pas employé et n'auriez donc payé aucune taxe au HMRC), il vous sera demandé pendant le processus de candidature de fournir des preuves supplémentaires pour prouver votre résidence. Ces preuves peuvent comprendre l'impôt sur le conseil ou les factures de services publics, les contrats de location, ou bulletins de salaire P45 / P60 formulaires, relevés bancaires, etc. pour les années concernées.

Et si je n'ai pas encore résidé pendant 5 années consécutives au Royaume-Uni ?

Vous serez automatiquement pris en compte pour le statut de résident provisoire. Le statut de résident provisoire autorise les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille à séjourner au Royaume-Uni pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date de délivrance (et leur permet de quitter le Royaume-Uni pendant une période maximale de 2 ans sans perdre ce statut). Toute personne ayant un statut de résident provisoire pourra faire une demande de statut de résident permanent une fois qu'elle aura atteint 5 ans de résidence continue.



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Participatory Status

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of
advice UK
The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055